

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 13 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vessey, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, S CIVIER (proc de JY MEYER), J DAUMAS (proc de M ALLAMEL), P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET, MF TASTEVIN (proc de E ROCHE), M THINON, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, J BOYER, G DOZ, A ROUSSET (proc de M CEYSSON), B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 39

Procurations : 6

Votants : 45

Absents : 13

Date de convocation : 7/09/2022

Secrétaire de séance : Patrick MAISONNEUVE

Absents : M BOUSCHON, K ESSAYAR, C FAURE, R KAPPEL, J SOUBEYRAND, V VANDUYNLAGER et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants : JP MARRON

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Laviolle - Réfection des allées du cimetière.

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Laviolle relatif aux travaux de réfection des allées du cimetière ;

Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date du 23 août 2022 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne les travaux de réfection des allées du cimetière.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 4 420 € soit 35.82 % du montant HT du projet estimé à 12 340 €, le reste étant financé par l'Etat et 35.82 % d'autofinancement de la commune.

Ces 4 420 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Laviolle de 30 000 € dont le solde disponible avant ce dossier est de 22 000 €.

(NB : le solde sur enveloppe de la commune s'établit ensuite à 17 580€)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Attribuer un fonds de concours de 4 420 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie de Laviolle pour financer les travaux de réfection des allées du cimetière ;
- Dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Laviolle, initialement de 30 000 €, sur le compte 2041412 amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 14 septembre 2022

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220913-DEL13092022-03-DE
Date de télétransmission : 14/09/2022
Date de réception préfecture : 14/09/2022